

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 688/2015
Date: 3 juin 2015
Direction: Chancellerie d'Etat
N° d'affaire: 2015.RRGR.475
Classification: Non classifié

Pas de votation populaire le 29 novembre 2015 Election du Conseil des Etats 2015. Date du second tour

1. Le Conseil-exécutif prend acte de la décision du Conseil fédéral de ne pas organiser de votation populaire en matière fédérale le 29 novembre 2015.
2. A cette même date, il n'y aura pas de votation populaire cantonale.
3. Le cas échéant, le second tour de l'élection du Conseil des Etats aura lieu le 15 novembre 2015. A cette date il n'y aura pas de votation populaire cantonale.



Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataires

- Chancellerie d'Etat
- Préfectures, à l'intention des autorités communales